



COMMUNE LE THOLONET

13100



2015/2018

Date de présentation du projet :

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet
Mairie le Tholonet

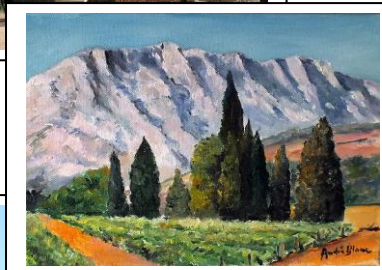
Nom du correspondant
TEBSI Lahcene

Fonction
Coordonnateur

Adresse
Mairie le Tholonet Route Cezanne 13100 le Tholonet

Téléphone
04.42.66.90.41 / 06.22.96.11.70

Adresse électronique : tebsi.mairieletholonet@orange.fr



DEFINITION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Mettre en œuvre un Projet Educatif De Territoire (PEDT), c'est **impliquer les principaux acteurs éducatifs du territoire** : secteur associatif, institutions partenaires, élus, services de la collectivité locale, parents et secteur scolaire. Le projet a pour intention de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes en mobilisant un ensemble d'acteurs qui se reconnaissent comme porteurs de valeurs communes à transmettre et veulent développer des **interventions cohérentes et complémentaires**.

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

« Le Tholonet ville éclatée aux multipolarités » (diagnostic 2012)

La commune du Tholonet fait partie de l'aire métropolitaine Marseille-Aix-en-Provence, qui compte parmi les «grandes villes d'importance européenne» Cette dernière constitue un vaste ensemble urbain d'environ 1,5 millions d'habitants. Sous le double effet de l'étalement urbain et de la polarisation par l'emploi, de très nombreuses communes, dont le Tholonet, sont entrées dans cette dynamique de la métropolisation.

Le Tholonet un territoire riche et contraint. La commune fait l'objet de servitudes, conventions, chartes qui concernent la quasi-totalité de son territoire.

Les mesures de protections des sites, des milieux, des risques ne laissent que peu de place à un développement supplémentaire.

Ce contexte particulièrement contraignant confère au Tholonet un aspect très conservatoire.

Données démographiques (année 2012)

La population municipale s'élève à 2221 habitants selon les dernières informations légales disponibles (RP2009 entré en vigueur au 1^{ier} janvier 2012)

Les équipements scolaires

La commune est dotée d'un groupe scolaire regroupant l'ensemble des structures scolaires communales : le groupe scolaire Jean Vincent accueille l'école maternelle (82 inscrits) et l'école primaire (d'un effectif de 145 élèves) et la cantine scolaire y attenant. L'ensemble des besoins communaux est satisfait, les capacités du groupe scolaire permettent d'ailleurs d'accueillir des élèves hors commune.

Les Collèges et Lycée proches (Aix en Provence)

En général les jeunes du Tholonet effectuent leur scolarité au Lycée Emile ZOLA à Aix en Provence, sinon les effectifs du secondaire sont rattachés à Aix-en-Provence.

Territoire concerné : Le Tholonet

Le territoire se situe en zone **non prioritaire**

1 école publique Maternelle, 1 école publique Elémentaire

Maternelle : moins de trois ans : 25 enfants (non concernés par les TAP)

Public concerné TAP : nombre total d'enfants : **190 enfants**

Maternelle : entre trois et cinq ans : **50 enfants (TAP)**

Niveau en élémentaire : **140 enfants (TAP)**

Mode d'inscription aux activités proposées : **À l'année et gratuit**

Modalités d'information des familles

Périscolaire et TAP

Papier via les écoles, par mail

Journal de la commune

La Provence

Site Internet de la commune/Newsletter

Affichages panneaux communaux

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT

La commune du Tholonet s'est engagée, rentrée 2014, à garantir des activités périscolaires à tous les enfants, en respectant les principes de qualité, d'égalité et de gratuité. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a pu être réalisée grâce à l'implication des Parents d'Elèves, des enseignants, de l'Association Agape (mise à disposition d'une équipe d'animation) et de différents acteurs.

RYTHMES SCOLAIRES 2014/2015 ECOLES DU THOLONET

Le cadre général : emploi du temps depuis septembre 2014

ELEMENTAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
8h30-11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30-12h30	Périscolaire	Périscolaire	Garderie	Périscolaire	Périscolaire
12h30-13h30					
13h30-14h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
14h30-15h		Temps d'Activité Périscolaires (TAP)			Temps d'Activité Périscolaires (TAP)
15h-15h30					
15h30-16h30					
16H30-18H	Etude	Etude		Etude	Etude

MATERNELLE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
8h30-11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30-12h30	Périscolaire	Périscolaire	Garderie	Périscolaire	Périscolaire
12h30-13h30					
13h30-14h15	Temps d'Activité Périscolaires (TAP)	Temps d'Activité Périscolaires (TAP)		Temps d'Activité Périscolaires (TAP)	Temps d'Activité Périscolaires (TAP)
14h15-16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h30-18h	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

PRIMAIRE	MATERNELLE
<u>Ce qui a changé</u> Fin des cours à 15h le mardi et le vendredi. Temps d'Activité Périscolaires (TAP). Sortie possible dès 15h. Mercredi matin: accueil 7h30/8h30. enseignement de 8h30 à 11h30. Garderie: de 11h30 à 12h30. <u>Ce qui ne change pas</u> Périscolaire: 11h30/13h30 (pause méridienne). Etude de 16h30 à 18h: Gratuite Pas d'augmentation de la cotisation périscolaire.	<u>Ce qui a changé</u> Temps d'Activité Périscolaires (TAP). Tous les jours de 13h30 à 14h15. Retour possible à 13h30 ou 14h15. Sieste pour les petits de 12h15 à 14h15. Mercredi matin: accueil 7h30/8h30, enseignement de 8h30 à 11h30, Garderie de 11h30 à 12h30, <u>Ce qui ne change pas:</u> Périscolaire: 11h30/13h30 (pause méridienne) Pas d'augmentation de la cotisation périscolaire.

La réforme des rythmes scolaires a instauré une nouvelle organisation de la journée scolaire des enfants. Celle-ci est désormais répartie sur 9 demi-journées avec le mercredi matin travaillé.

L'allègement du temps scolaire permet aux enfants de disposer de temps consacrés à la découverte d'activités.

Ces Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) sont des moments en lien avec les arts, le sport, l'environnement, la citoyenneté, la culture générale et qui ont pour but de favoriser la découverte et l'expérimentation.

Pourquoi ce choix des créneaux horaires pour notre commune ?

Maternelle 13h30-14h15

Ce créneau permet de réorganiser le temps des siestes qui sera proposée dès 12h15 pour la section des petits, de proposer un temps cours d'animation pour les moyens et grands axé sur la découverte, les loisirs et la sensibilisation, et enfin aux encadrants (extérieurs, centre de loisirs) d'intervenir à la fois en maternelle et en élémentaire

Elémentaire le mardi et le vendredi de 15h à 16h30

Il permet de proposer un temps d'animation nécessaire pour mettre en place de véritables activités à court ou long terme, d'avoir un temps suffisant pour la présence d'un animateur vacataire.

LE FONCTIONNEMENT DES T.A.P

Que ce soit en Maternelle ou en élémentaire, l'enfant doit être inscrit impérativement au T.A.P via la fiche d'inscription. L'engagement est pour l'année, seule l'absence pour raisons médicales ou familiales est acceptée.

L'enfant a le choix des ateliers lors du périscolaire initiale au contraire des TAP où celui-ci se voit proposer des activités afin qu'il puisse découvrir tout au long de l'année, différentes thématiques.

Les groupes de niveaux sont établis au préalable par l'équipe d'animation. Les équipes d'animation sont composées de permanents, d'animateurs diplômés, d'un enseignant.

Les TAP ont lieu dans l'école ou dans ses proches environs.

Pour les maternelles

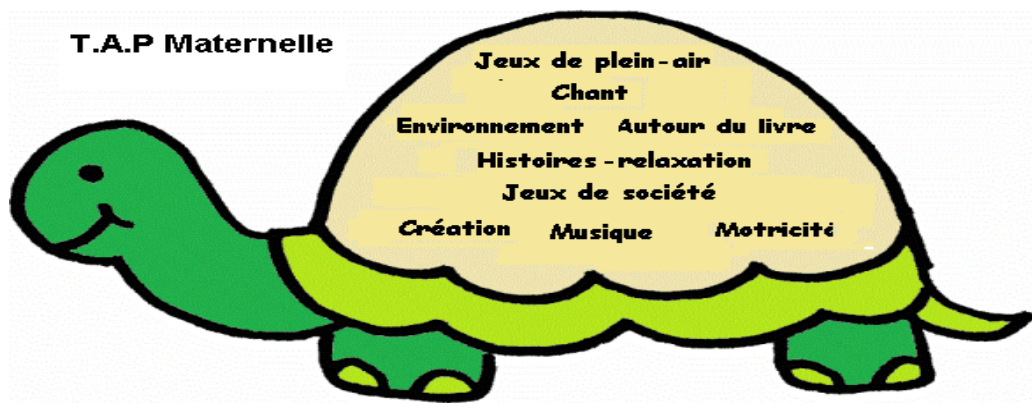
Les TAP sont organisés autour de 5 ateliers sur 5 périodes de l'année (de vacances à vacances). Les ateliers : motricité, Bibliothèque, jeux de société, créations et environnement, relaxation. Les enfants bénéficient de 2 à 3 activités par semaine du lundi au vendredi de 13h30 à 14h15. Les T.A.P concernent uniquement les classes de moyenne et grande section, les enfants de petites sections ont à la sieste de 12h15 à 14h15. Les activités sont adaptées selon les rythmes des enfants.

Pour les élémentaires

Les TAP sont organisés autour de 10 ateliers et sur 5 périodes de l'année (de vacances à vacances) Les ateliers qui ont été définis pour cette nouvelle année sont les suivants: théâtre, danse, sport, musique, chant choral, BD, Bibliothèque, informatique, Arts Plastiques, Jeux, Créations et Environnement.

Les enfants bénéficient de 2 activités par semaine le mardi et le vendredi de 15h à 16h30. Ils sont répartis dans la mesure du possible par groupe de 14 enfants de même niveau d'âges. La composition des groupes est affichée à l'entrée des écoles.

Temps d'Animations Péri-scolaires



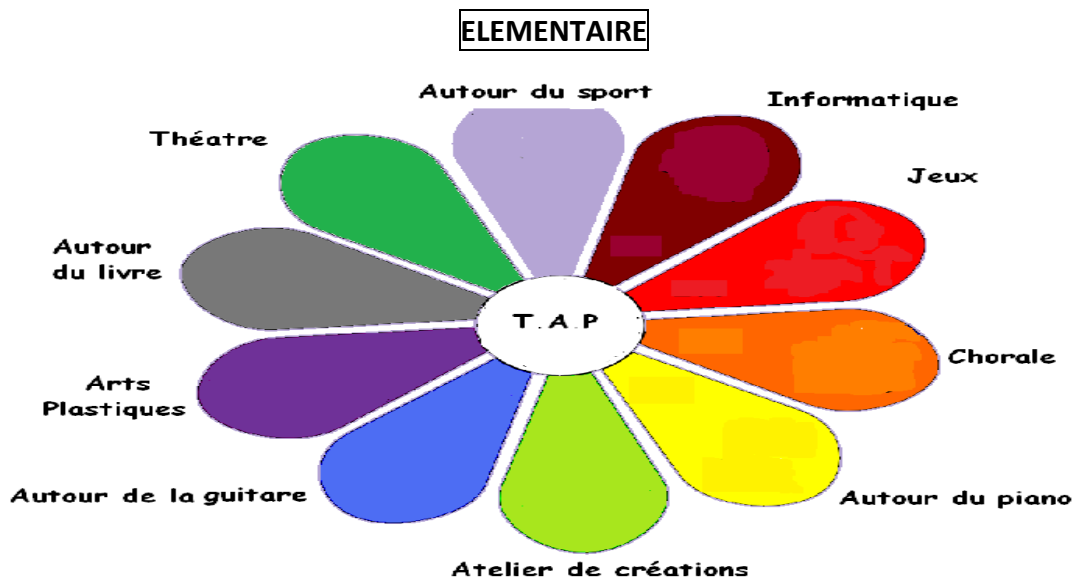
DEROULEMENT

À l'école maternelle, la journée est organisée de manière à permettre aux enfants de la petite section de faire la sieste juste après le repas.

Tous les enfants de l'école maternelle inscrits au T.A.P pourront bénéficier des ateliers mis en place : motricité, jeux de société, lecture ou activités particulières (relaxation, chants, danses, jardinage, création, éveil musical, contes...) auxquels les intervenants sont formés. Les rotations se font toutes les 2 semaines.

Afin de dynamiser l'animation, un fil conducteur « les 5 continents » (voir 6 avec l'Antarctique) permettra à l'équipe d'axer leurs interventions.

Nous organiserons aussi, par période, la venue de prestataires extérieurs ou des associations de la commune pour enrichir le projet.



DEROULEMENT

Les enfants de l'école élémentaire inscrits au T.A.P pourront bénéficier de tous les ateliers mis en place. Les rotations se font après chaque vacance.

Si dans le temps péri-scolaire, les enfants ont pour habitude de choisir librement leur atelier, pour les T.A.P, les enfants seront répartis par groupes de niveau.

L'objectif est de faciliter le fonctionnement et pour plus de cohérence dans le suivi des ateliers.

Afin de dynamiser l'animation, un fil conducteur « les 5 continents » (voir 6 avec l'Antarctique) permettra à l'équipe d'axer leurs interventions.

Nous organiserons aussi, par période, la venue de prestataires extérieurs ou les associations de la commune pour enrichir le projet.



Planning type

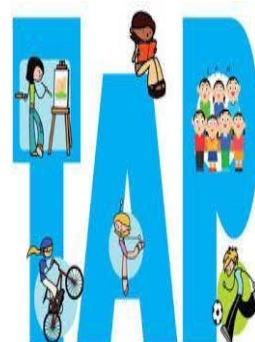
Maternelle			Septembre															
			Lun.	Mar.	Jeu.	Ven.	Lun.	Mar.	Jeu.	Ven.	Lun.	Mar.	Jeu.	Ven.	Lun.	Mar.	Jeu.	Ven.
Jour	Animateurs	Activités	S36				S37				S38				S39			
MV	Nathalie	Environnement			Gr.1		Gr.1		Gr.1		Gr.1		Gr.1		Gr.1		Gr.1	
MV	Jonathan	Autour du sport			Gr.2		Gr.2		Gr.2		Gr.2		Gr.2		Gr.2		Gr.2	
LMJV	Sabéha	Autour du livre	Gr.1	Gr.3	Gr.1		Gr.3	Gr.1	Gr.3	Gr.1	Gr.3	Gr.1	Gr.3	Gr.1	Gr.3	Gr.1	Gr.3	Gr.1
LMJV	Corinne	Jeux de société	Gr.2	Gr.4	Gr.2		Gr.4	Gr.2	Gr.4	Gr.2	Gr.4	Gr.2	Gr.4	Gr.2	Gr.4	Gr.2	Gr.4	Gr.2
LMJV	Habara	Histoires à écouter	Gr.3	Gr.5	Gr.3		Gr.5	Gr.3	Gr.5	Gr.3	Gr.5	Gr.3	Gr.5	Gr.3	Gr.5	Gr.3	Gr.5	Gr.3
M	Stéphanie	Jeux d'extérieur	Gr.4				Gr.4				Gr.4				Gr.4			
M	Johanna	Environnement	Gr.5				Gr.5				Gr.5				Gr.5			
V	Magali	Ateliers création			Gr.4				Gr.4				Gr.4				Gr.4	
V	Agnès	Musique chant			Gr.5				Gr.5				Gr.5				Gr.5	

Elémentaire			SEPTEMBRE/OCTOBRE	
			Mar.	Ven.
Jour	Activités	Animateurs	S36	
MV	Théâtre	Nathalie	Gr.1	Gr.2
MV	Autour du sport	Jonathan	Gr.2	Gr.1
MV	Autour du livre	Sabéha	Gr.3	Gr.4
MV	Jeux d'extérieur	Stéphanie/Damien	Gr.4	Gr.3
MV	Ateliers création 1	Corinne	Gr.5	Gr.6
MV	Chorale & initiation chant	Agnès	Gr.6	Gr.5
MV	Jeux de société	Audrey	Gr.7	Gr.8
MV	Arts plastiques	Alexis	Gr.8	Gr.7
M	Danse	Johanna	Gr.9	
M	Environnement	Adrien	Gr.10	
V	Atelier BD	Alessandro		Gr.9
V	Ateliers création 2	Magali		Gr.10



Jusqu'aux vacances

Gr.1	CP A	Gr.2	CPB/CE1A
Gr.3	CE1AB	Gr.4	CE1B/CE2A
Gr.5	CE2B/CE2C	Gr.6	CE2E/CM1A
Gr.7	CM1B/CM1C	Gr.8	CM1D/CM2A
Gr.9	CM2B	Gr.10	CM2C



Règles de vie

Les temps périscolaires sont des moments de détente.

Ils doivent permettre à l'enfant de vivre des moments de plaisir différents et complémentaires de l'école.

Pour cela il est nécessaire que ces temps soient encadrés par des règles de vie commune.

Les droits sont des règles qui précisent ce que nous pouvons faire et ce que nous pouvons exiger.

Les devoirs c'est ce que nous sommes obligés de faire et que nous devons accepter de faire.

Les enfants sont en droit de :

- Être respecté, s'exprimer, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement.
- Signaler à l'adulte un souci, une inquiétude.
- Être protégé contre les agressions des autres enfants.

Les enfants ont des devoirs :

- Respecter les règles élémentaires de politesse.
- Respecter ses camarades et le personnel encadrant (pas de moqueries, de violences physiques, verbales)
- Respecter les consignes de sécurité.

Le personnel d'encadrement est en droit de :

- Être respecté par les enfants et les familles.
- Dans le cadre de son autorité sur les enfants, exiger la participation de l'enfant à la remise en état du matériel ou à prendre des sanctions prévues au préalable.

Pour cela, le personnel a en outre le devoir de :

- Veiller à la sécurité des enfants.
- Respecter les enfants.
- Tenir compte des enfants qui font l'objet d'un P.A.I. (Projet d'Aide Individualisé)

Les familles sont en droit de :

- Bénéficier d'un droit à l'information sur le fonctionnement des temps périscolaires ainsi que sur le comportement de leur(s) enfant(s).
- Rencontrer le responsable des temps périscolaires, les représentants des conseils d'école.

Les familles ont le devoir :

- D'expliquer à leur(s) enfant(s) les règles de vie établies par ce document et de les faire respecter.

L'ensemble des personnes concernées, enfants, personnel et familles s'engagent à respecter ou faire respecter les règles ci-dessus pendant les temps périscolaires.

Ils prennent ainsi conscience des exigences du vivre-ensemble et se forment à l'exercice d'une citoyenneté active et responsable.

L'ENCADREMENT

La commune est responsable de l'organisation et de l'encadrement des enfants.

L'ensemble des acteurs du projet devra respecter la législation en vigueur en matière d'accueil de mineurs.

La commune propose de s'appuyer en priorité sur les ressources locales.

Plusieurs acteurs interviendront sur les activités :

- **Le personnel communal (Atsems, personnel de services)**
- **L'équipe du service périscolaire**
- **Les animateurs du Centre de Loisirs communal**
- **Les associations.**
- **Les partenaires extérieurs.**
- **Les enseignants.**

LES ACTIVITES

Le décret propose de travailler sur différents thèmes : sport, culture, citoyenneté, environnement...

Nous essaierons de diversifier au maximum les activités pour chaque groupe d'enfants.

Cependant, nous dépendons des spécialités des animateurs afin de trouver une harmonie parfaite dans l'articulation des animations.

Le choix des activités ou le mode d'animation est directement lié au respect de l'âge et du rythme de l'enfant.

- > La Lecture.
- > Sports collectifs, Sports individuels.
- > Arts Plastiques, Activités d'expression.
- > Environnement, Education Citoyenne.
- > Arts, Culture.
- > Nouvelles Technologies.
- > Les Jeux.

Toutefois, le programme permettra de confronter les enfants à plusieurs thèmes, pour cette année ce sera « les 5 Continents »

Supplément aux T.A.P : Pour les 2 groupes scolaires, des animations complémentaires sont proposées afin de clôturer chaque période, l'idée est ici de terminer une activité par un événement concret :

- Animations avec les gardes du grand site Sainte-Victoire, du CEMAGREF.....
- Animations scientifiques autour des jeux de société, des langues, autour du conte.

Les activités se dérouleront sous forme de cycles et seront basées sur ceux du scolaire : de vacances à vacances

TAUX D'ENCADREMENT

Comme préconisé dans les propositions du PEDT, l'encadrement pourra aller entre 10 et 14 enfants en maternelle et 14 et 18 enfants en élémentaire par animateur. Pour des raisons de qualités nous adapterons le nombre selon les activités. **Les enfants en situation de handicap scolarisés et sans contre-indication médicale participent aux ateliers.**

Maternelle :

- > 1 salle de motricité.
- > 1 dortoir.
- > 1 cours extérieure.
- > 2 salles d'activités.
- > Salles de classes.



LES LOCAUX

Elémentaire :

- > 5 petites salles d'activités.
- > 1 salle informatique.
- > 1 Bibliothèque.
- > 1 préau.
- > 2 cours extérieures.
- > 1 terrain multisports.
- > 6 classes.

Extérieur :

- > Espace Jeunes.
- > 1 jardin.



D'un point de vue quantitatif, l'analyse des équipements de la commune est à apprécier en fonction de critères :

La proximité d'Aix en Provence

Les habitants du Tholonet bénéficient du haut niveau d'équipements publics sportifs et culturels aixois. La question du développement du parc d'équipement ne peut donc être abordée sans une certaine mutualisation afin d'éviter les redondances inutiles.

Le niveau d'équipement de la commune peut être qualifié de moyen.

Le parc sera renforcé dès la rentrée 2015 par la création d'équipements sportifs :

- Stade synthétique
- City stade

Pour faciliter l'orientation du public il existe des panneaux signalétiques à l'entrée du bâtiment, comme au sein des bâtiments. Des dispositions ont été prises afin de permettre un accès pour les personnes à mobilité réduite.

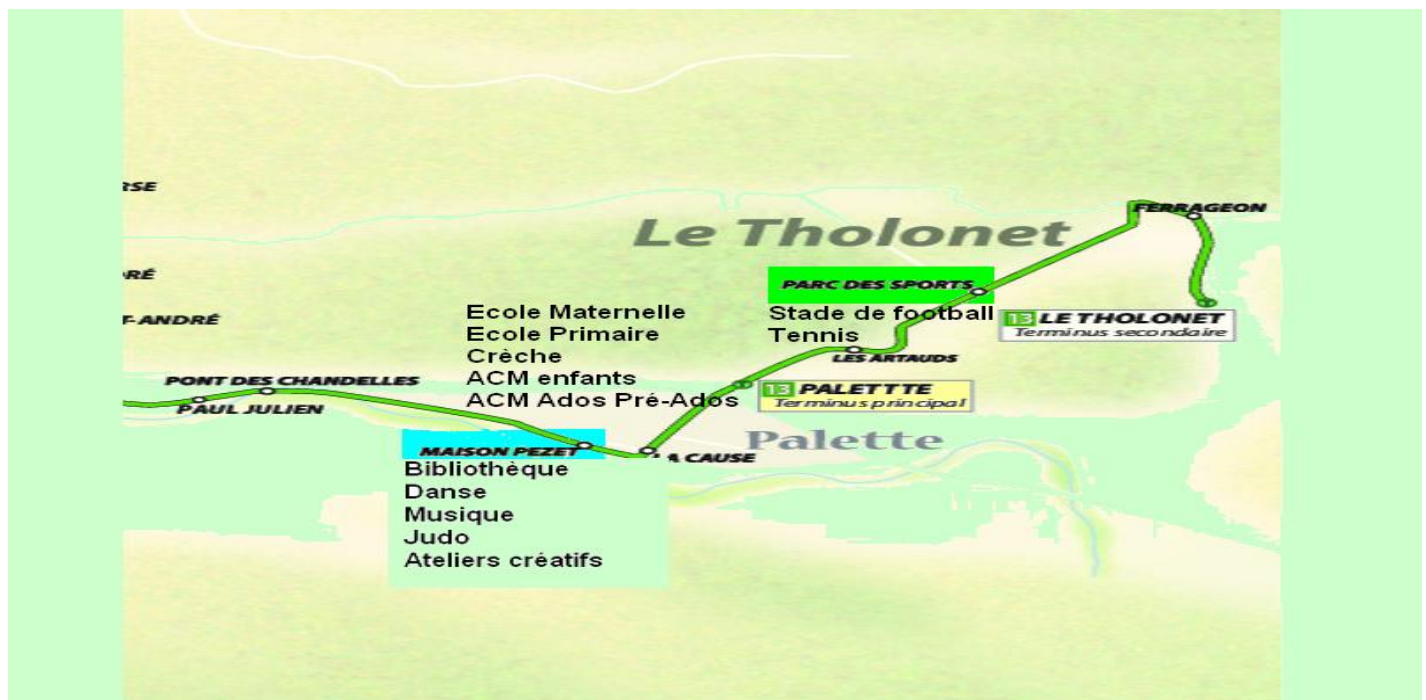
Les établissements sportifs et culturels sont accessibles à pied (stade, tennis, salle de judo)

Equipements sportifs

La commune dispose de plusieurs équipements sportifs de plein air, principalement situé le long des berges de la Cause : Terrains de Tennis, terrain de foot, terrains de sports collectifs. Parmi les projets envisagés par la commune pour le renforcement de son niveau d'équipement, un dojo est programmé et un parc des sports.

Equipements socio-éducatifs

1 salle d'exposition ou conférence, 1 école municipale de musique
1 bibliothèque municipale (regroupant différents ateliers)
1 Office municipal de tourisme, 1 musée (le moulin)
1 CCAS



L'OFFRE/L'EXISTANT SUR ENFANCE/JEUNESSE

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Association AGAPE

Petite enfance

L'Aquarelle avec 1 capacité de 38 places (agréments) est une structure associative gérée par l'Agape et destinée à l'accueil de 3 mois à 3 ans (jusqu'au départ à l'école maternelle)
Les demandes communales sont satisfaites.

Enfance

L'Accueil de Loisirs L'Arc-en-ciel avec une capacité de 60 places est une structure associative gérée par l'Agape et destinée à l'accueil et à l'animation de loisirs enfants scolarisés de 2.5 ans à 11 ans.

Jeunesse

L'Espace Jeune avec 1 capacité de 36 places est une structure associative gérée par l'Agape et destinée à l'accueil et à l'animation de loisirs des 11-18 ans (à partir de la 6^{ème})

Modalités d'information des familles :

Extra-scolaire

Programmes AGAPE

Blog Espace Jeunes

Programmes des centres de loisirs et de l'Espace Jeune

Affichages panneaux des structures

Assemblée Générale



Mairie

La Commune gère au sein de l'école, **l'Accueil Loisirs Périscolaire**, dont le rôle est d'encadrer les enfants pendant l'interclasse. Elle met en place des animations pédagogiques qui ont pour but de favoriser les loisirs, la sécurité des enfants et d'organiser le temps de cantine.

Cette action est réalisée grâce au soutien financier et technique de la CAF et de la DRJSCS.

Capacité : 40 enfants en maternelle et 70 enfants en Élémentaire.

Le temps périscolaire est soumis à cotisation au tarif de **10€** par enfants pour l'année.

Elle est obligatoire dès lors que l'enfant est inscrit soit à l'accueil du matin et à la cantine en primaire, soit à l'accueil du matin, à la cantine et à l'accueil du soir en maternelle.

Une équipe d'animation propose des activités au libre choix des enfants, tout en veillant à un bon roulement, afin que chacun est accès aux différentes thématiques. Les enfants ne souhaitant pas participer aux activités, ont la possibilité de jouer dans la cour sous la surveillance d'un adulte.

L'accueil de loisirs périscolaires rythme la journée scolaire des enfants afin qu'ils évoluent dans un milieu propice à leur épanouissement.

C'est un lieu de vie, d'apprentissage de la vie en collectivité, par le jeu, la mise en place de projets, ouvert tous les jours d'école.

C'est un espace sécurisant et un relais entre les différents temps de vie de l'enfant qui garantit la continuité de la journée.

C'est un temps éducatif, pour développer les apprentissages, exercer son autonomie, par le jeu individuel ou collectif.

C'est un moment d'échanges où l'attention portée sur l'enfant prime sur la répétition de l'activité purement scolaire. Pour répondre aux besoins de sécurité, chaque animateur a la responsabilité d'un nombre bien défini par la réglementation de la Direction Jeunesse et Sport (1 pour 10 en maternelle, 1 pour 14 en primaire)

Fonctionnement

Accueil périscolaire Maternelle: du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 de 16h30 à 18h (motricité, jeux et lecture ou conte)

Accueil périscolaire Élémentaire: du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 (jeux et lecture)

Le temps d'animation périscolaire: de 11h30 à 13h30 avec un roulement de ¾ d'heures.

Lundi : Bibliothèque, activités créatives, sport (primaire)

Mardi : Bibliothèque, activités créatives, sport (primaire)

Jeudi : Bibliothèque, activités créatives, sport (maternelle et primaire)

Vendredi : Bibliothèque (maternelle et primaire), activités créatives et sport (primaire) Chorale

Les thématiques sont :

- **Les activités physiques et sportives** (sports collectifs, individuels, motricité....)
- **L'animation autour du livre et de la lecture** (conte, lecture, création autour du livre...)
- **Les ateliers de création** (découpage, collage, création d'objets, journal...)
- **Les ateliers « environnement »** (jardinage, recyclage...)

Des articulations entre ces différentes thématiques organisées pendant l'année peuvent permettre d'aborder des thèmes comme la prévention routière, la semaine du goût, les droits des enfants, l'environnement et bien d'autres sujets d'actualités. A ce jour un projet autour du jardin est mis en place, avec des activités autour 'd'un biotope' et d'un potager pour tous les enfants.



Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

Facilité d'accès.

Territoire historique. (Cézanne)

Un seul groupe scolaire.

Un tissu associatif intéressant.

Une expérience éducative : CATE, Contrat éducatif local, Contrat temps libre, CEJ.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Analyse de l'offre, sous forme de points forts et points faibles

Points forts

Nous savons pertinemment que les actions mises en œuvre en faveur de la petite enfance participent concrètement à la dynamique d'aménagement et de développement des territoires. En effet, elles contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie des populations par la présence de services. Elles peuvent faciliter l'insertion économique et sociale des parents (libérés des charges éducatives pendant une partie de la journée) et garantir une meilleure conciliation des activités professionnelles et familiales.

Pour ces raisons et à l'échelle de la commune, la municipalité s'est engagée pour préserver à la fois les services d'accueil et de loisirs, et de l'autre s'inscrire dans une continuité.

Bien qu'elle n'entre pas dans le cadre de territoire prioritaire et qu'elle a à faire globalement à un public ne rencontrant pas de difficultés en matière de comportement ou d'accessibilité financière, l'équipe municipale reste à l'écoute des besoins des structures en les soutenant financièrement et matériellement.

Les retours des familles par le biais des enquêtes de satisfaction ou d'analyse nous ont permis d'avoir leurs avis sur les horaires d'ouverture, les tarifs, la connaissance des accueils de loisirs enfance, petite enfance, pré adolescence et adolescence. La tarification : le réajustement de la tarification, en attentes avec les demandes de la CAF (tarification à l'heure, forfait et cotisation) semble aujourd'hui bien acceptée par les familles.

Il existe aussi une recherche constante de l'échange avec les parents, afin qu'ils se sentent à l'aise avec les équipes éducatives.

Les services proposés répondent à la fois à des besoins d'organisations pour les familles mais aussi a des besoins éducatifs.

De manière générale, le bilan est positif, les familles sont très satisfaites des propositions d'accueils.

Points faibles

De nombreuses familles participent encore en tant que consommatrices à la vie des structures enfance et jeunesse.

Pour les organisateurs, les accueils sont avant tout une organisation éducative concourant à l'épanouissement de l'enfant, une réponse sociale, un lieu privilégié de découverte.

Chaque structure dispose d'un projet éducatif et pédagogique, il est le fil conducteur de l'organisation des loisirs, du périscolaire.

Ces projets semblent être parfois mal connus des familles.

Mais il s'avère aussi que les organisateurs sont confrontés à l'augmentation des coûts des activités, du transport (Espace Jeunes)

Faire que les parents soient véritablement « acteurs » reste un point difficile pour les équipes d'animations.

Du point de vue de la fréquentation, notamment au centre de loisirs et l'Espace Jeunes, difficulté à prévoir le nombre d'enfants présents sur une période : les familles s'inscrivent de plus en plus au dernier moment.

Communication : l'accessibilité des informations, malgré plusieurs propositions reste un point à travailler sur notre commune.

Les équipes : difficultés constantes de préserver des équipes d'encadrements (contrats aidés, pérennisation, fidélisation...)

La particularité de la commune, ses moyens matériels et financiers, ses capacités d'accueil ne permettent pas un développement important, une priorité est donnée aux enfants de la commune, elle est complétée par des extérieurs.

Un partenariat un peu plus poussé avec les structures associatives devra être abordé notamment pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Malgré une réelle volonté de faire ensemble, on constate que certains participants se sentent parfois impliqués en tant qu'exécutant plutôt que partenaire.

Sans la conjonction des moyens de la commune, du partenariat financier et technique de la CAF, de la DRJSCS, l'action d'accueil en direction des familles serait difficilement viable.

Objectifs à poursuivre

Maintien du personnel périscolaire.

Maintien des actions, par le renouvellement du CEJ.

Veiller à son suivi régulier, communiqué aux différents partenaires lors des réunions de coordination.

Travailler la communication et la relation aux familles : bonne diffusion et appropriation des projets éducatifs et pédagogiques, travailler le lien social et le soutien à la parentalité.

Développer des actions permettant d'associer les parents.

Leur permettre de participer à la construction du projet.

Favoriser les rencontres et les entretiens avec les parents.

Mettre en confiance quant à l'encadrement, les lieux, les activités, les problèmes sanitaires, les repas...

Poursuivre la démarche qualité : maintenir la formation des personnels.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires.

Le PEDT est réfléchi et défini en articulation avec le projet d'école dont les axes prioritaires visent :

- la maîtrise de la langue (lecture)
- la citoyenneté
- les attentes des parents

Le PEDT est envisagé dans l'idée de « parcours de l'enfant » sur l'année scolaire :

parcours « citoyenneté, vivre ensemble »

parcours « arts, culture, découverte, sciences »

parcours « expression, débat, théâtre, musique »

parcours « vivre avec la nature »

parcours « sportif »

Quel que soit l'âge des enfants encadrés, les intervenants retiendront que les relations humaines, le respect du rythme de chacun, la part faite à l'autonomie et à la prise de parole, la créativité et le jeu sont au cœur de notre réflexion.

Ainsi, nos actions devront répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux activités péri – éducatives.
- Permettre le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et sportives.
- Adapter notre intervention à l'âge et au rythme de l'enfant.
- Garantir une sécurité physique et affective.
- Créer des espaces de dialogues et d'échanges pour favoriser un épanouissement de l'enfant.
- Développer l'esprit de responsabilité.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- Engagement dans une coéducation.
- Éducation citoyenne et développement d'attitudes responsables.
- Découverte de nouvelles activités et de nouveaux centres d'intérêts.
- Développer la curiosité et l'épanouissement des enfants.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

A.C.M périscolaire : des passerelles entre les T.A.P et le périscolaire seront organisées.

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : « PRIORITE A LA FONCTION D'ACCUEIL »

Bien qu'elle n'entre pas dans les critères d'un territoire prioritaire, la commune au travers du Contrat "Enfance et Jeunesse" s'est engagée:

>A Donner une priorité à la fonction d'accueil des enfants et des jeunes.

>A favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants.

>A mis en place un encadrement de qualité et dont certains ont pu bénéficier de formations.

> A œuvrer pour une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

> A Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Activités proposées dans le cadre du PEDT

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ☐ oui

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires ☐ oui



ÉVALUATION

Il sera important et nécessaire d'évaluer l'impact de cette nouvelle organisation sur les familles et les enfants.

Suivi du projet administratif et financier par un comité composé du coordonnateur, du DGJS, du Maire en lien avec les partenaires.

Rencontre lors des réunions ou formations organisées par la CAF et la DRJSCS.

Animation du comité technique composé d'un élu, des parents d'élèves, des responsables associatifs, des enseignants, pour le suivi pédagogique et les améliorations à apporter au fonctionnement.

Prévision de 3 rencontres nécessaires chaque année : une réunion de mise en route, une réunion de régulation et une réunion de bilan.

Suivi du projet par le coordonnateur en lien avec l'équipe d'animation et les enfants.

> Evaluation Enfants (petites réunions en fin d'activités, donner la parole..)

> Evaluation Adultes (retour et fiche de séances)

Thèmes principaux : la dynamique et la participation des enfants, la qualité des activités, la continuité éducative (projets écoles et activités hors temps scolaire)

Suivi du projet par des enquêtes qualitatives : entretiens et observations de terrain (parents, enfants, enseignants, agents communaux....)

Suivi du projet par des enquêtes quantitatives par le biais de questionnaires auprès des différents acteurs du PEDT (parents, enfants, enseignants,...)

LES SIGNATAIRES

Pour la Préfecture

Le Préfet

Pour l'inspection Académique

L'Inspecteur d' Académie

La Caisse d'Allocations Familiales

Le représentant

**Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale**

Le représentant

Pour la commune Le Tholonet

Le Maire Michel LEGIER